

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### M PRIME EUROPE STOCKS Part IC (Capitalisation) FR0013433018 OPCVM soumis au droit français Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

#### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions européens en investissant dans un portefeuille exposé au minimum à 75% en actions européennes sélectionnées sur la base d'un processus quantitatif, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Europe 600 (SXXR), à titre d'élément de comparaison a posteriori.

La philosophie d'investissement du Fonds repose sur deux piliers :

- Sélectionner des titres sur la base d'un processus quantitatif;
- Optimiser le couple rendement/risque du portefeuille en intégrant une méthodologie de pondération des titres sélectionnés.

Le potentiel boursier des entreprises est étudié selon un modèle quantitatif d'aide à la décision sur la base d'anticipation de tendances qui permet d'effectuer une hiérarchisation des titres constituant l'univers d'investissement afin de déterminer les sociétés présentant un potentiel de performance à moyen terme jugé significativement supérieur aux marchés européens. Afin de réaliser cette hiérarchisation, le modèle mis en place utilisera uniquement des critères de prix (et des indicateurs en découlant tels que la volatilité), qui seront étudiés sur plusieurs échéances de temps distinctes.

Le processus d'investissement consiste dans un deuxième temps en une approche de maximisation du couple rendement/risque du portefeuille via une stratégie d'optimisation de la pondération des titres sélectionnés en portefeuille cherchant à minimiser les drawdowns et la volatilité globale du portefeuille. Le terme "drawdown" désigne la perte maximale enregistrée entre le point le plus élevé et le point le plus bas d'un placement, au cours d'une période déterminée. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer positivement les émetteurs en termes de performances ESG, sans que l'approche soit significativement engageante au sens de la réglementation.

La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une approche ESG.

L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en actions européennes. Il est exposé à hauteur minimum de 75% en actions européennes et ce jusqu'à 100%.

L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique à l'intérieur de l'Europe. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros) pourra atteindre 60% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra également être exposé :

- sur les marchés émergents à hauteur respective de 10% de son actif net,
- à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant, sans pouvoir toutefois dépasser 25% en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le gérant pourra, en fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marchés et de ses convictions, prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations sur les marchés européens actions ou taux et, à titre de couverture uniquement, à des risques de change.

L'OPCVM pourra comporter un risque de change limité à 30% de l'actif, hors euro et autres devises des pays membres de l'Espace Économique Européen et du Royaume Uni, couvert ou non, en tout ou partie, par le biais d'opérations à terme sur les devises des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Espace Économique Européen).

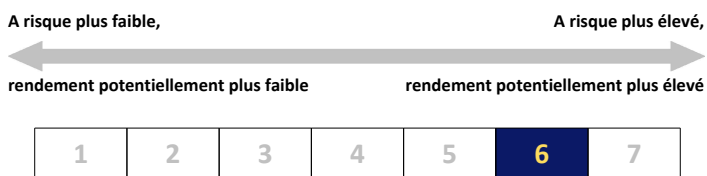
Remboursement des actions : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de valorisation, avant 11h30. Le remboursement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus, disponible sur le site internet : montpensier.com

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

La part IC capitalise les sommes distribuables.

#### Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux actions de la zone euro notamment au marché des petites et moyennes capitalisations qui sont destinées à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

M PRIME EUROPE STOCKS

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	3,04% à la dernière clôture de l'OPCVM
15% TTC au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis (Période de calcul : 1 exercice)	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

## Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

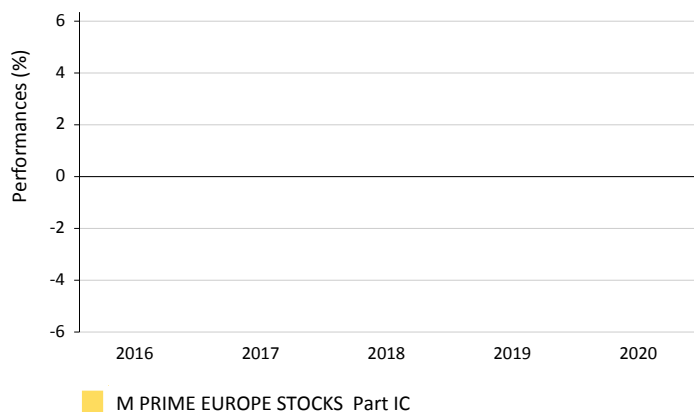
Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 27 février 2020

Date de création de la part : 27 février 2020

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Stoxx Europe 600 (SXXR).



## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de l'OPCVM sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mars 2021.